

Périgueux, le 11 août 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le département de la Dordogne passe en vigilance ROUGE canicule

Météo France a placé le département de la Dordogne en vigilance rouge pour le phénomène canicule à compter du lundi 11 août à 12 h, jusqu'à minima le mardi 12 août 6h.

Au cours de la nuit de dimanche à lundi, les températures resteront élevées, comprises entre 18 et 22 °C, pouvant localement atteindre 23 °C.

Le pic de chaleur est attendu ce lundi après-midi, avec des températures maximales dépassant fréquemment les 40 °C. Les valeurs seront comprises entre 39 et 42 °C, pouvant atteindre ponctuellement 43 °C.

Au regard de l'élévation au niveau rouge de la vigilance canicule, le Centre Opérationnel Départemental (COD) sera activé ce lundi 11 août en préfecture.

Il a également été demandé aux maires :

- d'activer leur registre nominatif des personnes vulnérables afin de s'assurer de la bonne situation des personnes inscrites ;
- de recenser, si nécessaire en activant leur plan communal de sauvegarde, les lieux rafraîchis et les points d'eau à disposition du public ;

À ces niveaux de température, toute personne, même jeune et en bonne santé, peut subir un coup de chaleur ou un malaise grave si elle ne prend pas de réelles précautions face à la chaleur.

Au vu des températures particulièrement élevées et du risque que représente l'activité sportive dans ces conditions, les manifestations sportives en extérieur ou dans des bâtiments non-climatisés sont interdites de 12h à 20h pour la journée du 11 août. Le ministère des Sports a publié le guide ci-joint comportant des fiches pratiques avec les recommandations à mettre en œuvre lors des périodes de fortes chaleurs : <https://www.sports.gouv.fr/sport-et-canicule-105>

Pour rappel, le département a été placé risque « sévère » feux de forêt le 10 août 2025. Il est interdit à l'intérieur des bois, forêts et landes et ce jusqu'à une distance de 200 m : d'utiliser du feu, de fumer, de jeter tout débris incandescent, de procéder à des incinérations et brûlages dirigés, de pratiquer le camping isolé et le bivouac, d'accéder au massif sans encadrement.

Les conseils clés utiles en cas de fortes chaleurs :

- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif. Pas plus d'1,5 litre/jour pour les personnes les plus âgées ;
- Se rafraîchir le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;

- Manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool ;
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (climatisé ou rafraîchi, cinéma, bibliothèque municipale, musée...) ;
- Éviter les efforts physiques ;
- Maintenir son logement frais (fermez les fenêtres et les volets durant journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches, et dès que nécessaire, oser demander de l'aide ;
- Prendre des nouvelles des personnes fragiles de son entourage.

En cette période de canicule, soyez vigilant lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante : vous risquez un choc thermique. Vous pouvez perdre connaissance et vous noyer.

En cours d'eau et plan d'eau : respectez toujours les interdictions de baignade, et restez dans les zones surveillées :

- Baignez-vous toujours avec vos enfants ;
- Choisissez les zones de baignades surveillées ;
- Respectez les drapeaux ;
- Tenez-compte de votre état de forme ;
- Mouillez-vous la tête, la nuque et le ventre en rentrant progressivement dans l'eau ;
- Avant la baignade, ne vous exposez pas excessivement au soleil ;
- Ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade.

Les numéros utiles :

- En cas de malaise, appelez immédiatement les secours en composant le 15 ou le 112 ;
- Le 115, numéro d'appel gratuit, a pour mission d'informer, orienter et rechercher un hébergement pour les personnes sans domicile fixe.

Restez informés :

- Site de Météo France : <http://vigilance.meteofrance.com/>
- Site de la préfecture de la Dordogne : www.dordogne.gouv.fr
- **Réseaux sociaux de la préfecture de la Dordogne**